Le Conseil Municipal est convoqué le Vendredi 17 Juillet 2020

à 19 heures 30 à la Salle des Fêtes

Ordre du jour:

- Vote du Compte administratif 2019
- Vote du budget primitif 2020
- Projets 2020 2021
- Voisins vigilants

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf :

Etaient absents excusés: Messieurs Régis DELAHAYE, Philippe TRUFFAUX,

Monsieur Régis DELAHAYE donne pouvoir à Monsieur Michel FLAHAUT

Monsieur Philippe TRUFFAUX donne pouvoir à Madame Odile HIEZ

Monsieur Sylvain COGNON a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vote du Compte administratif 2019

Monsieur Le Maire demande à la secrétaire de Mairie de lire le détail des comptes du compte administratif 2019 et des prévisions de 2020.

Monsieur Philippe PETIT demande des explications sur le détail des emprunts notamment les durées, taux et capitaux restants dus. Le Maire donne les détails et rappelle que ces postes ont été votés à la réunion du Conseil Municipal du 22 Mai 2020 par l'unanimité des membres présents.

Le compte administratif 2019 est voté sous la présidence de Monsieur Claude SLOWIK.

Le Conseil Municipal vote ce compte administratif par 9 voix pour et 1 abstention de Monsieur Philippe PETIT.

Section de fonctionnement

Dépenses: Recettes

103 175,57 132 641,11

Excédent: 29 465,54

Section d'investissement

Dépenses Recettes

539 883,77 368 191,39

Déficit: 171 692,38

RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 : DEFICIT : 142 226.84

RESULTAT DE CLOTURE 2019: EXCEDENT 196 507,93

Délibérations 2020/007 - 2020/008

Vote du budget primitif 2020

Taux d'imposition 2020

Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2020. Il informe l'assemblée que la taxe d'habitation sera encore versée à la Commune cette année. Pour 2021, la suppression de cette taxe sera compensée par une recette de l'État.

Les taux de 2020 sont votés comme suit par 10 voix pour et 1 abstention (Monsieur PETIT) :

TAXE SUR LE FONCIER BATI: 10,55 %

TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI: 34,80 %

Le produit total attendu des 3 taxes est de 33 683,00 €.

Délibération 2020/009

Monsieur Le Maire présente ensuite sa proposition de budget primitif 2020 qui est adopté par 10 voix pour et 1 abstention:

Section de Fonctionnement

Dépenses et recettes : 286 401,08

Section d'Investissement

Dépenses et recettes: 297 739,12

Subventions

La séance ouverte, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les bilans financiers et les demandes de subventions des Associations communales de HAPLINCOURT.

Le Conseil Municipal après discussion et délibération, décide par 10 voix pour et 1 abstention d'attribuer les subventions suivantes :

- 200,00 € au Club Temps Libre
- 300,00 € au Club Hapro Ping
- 200,00 € à l'Association des Martyrs

D'autre part, Monsieur Le Maire présente la demande de subvention de l'Ecole Notre Dame de Bapaume pour le financement de la participation financière de la piscine de Bapaume pour quelques élèves de la commune.

Le Conseil Municipal après discussion et délibération, décide par 10 voix pour et 1 abstention d'attribuer les subventions suivantes :

- 15,00 € à l'Ecole Notre Dame de Bapaume.

Dans la même séance, Monsieur Le Maire propose également de verser une subvention de 200,00 € au CCAS de Haplincourt.

Le Conseil Municipal après discussion et délibération, par 10 voix pour et 1 abstention accepte cette proposition.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2020.

Délibération 2020/010

Projets 2020 – 2021

Parmi les projets 2020-2021 le Maire rappelle que les conditions exceptionnelles ont contraint les communes à prolonger sur 2020 les prévisions budgétaires de 2019.

Sont donc prévus au budget, notamment :

- Le remplacement des extincteurs : 2000,00 €
- L'achat d'un ordinateur portable : 500,00 €
- Les droits de passage de ORANGE suite à l'enfouissement des réseaux : 5 500,00 €
- La pose de l'abri-javelots : 4 013,00 €
- L'électrification de la salle des fêtes : 1 100,00 €
- L'achat de panneaux de signalisation pour le chemin de Vélu : 500,00 €
- Le remplacement du chauffe-eau de la Mairie : 500,00 €
- Le curage du fossé communal : 2 500,00 €

Prime Covid

Dans la même séance, Monsieur Le Maire propose également de verser une prime à la Secrétaire de Mairie présente au travail pendant la période de confinement en raison de la crise sanitaire.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, le montant attribué sera déterminé de la même manière que celui voté par les élus communautaires aux Agents de la Communauté de Communes du Sud-Artois.

Voisins vigilants

Ce sujet est reporté à une prochaine réunion.